

DEC20153DAJ

Décision du 5 novembre 2020 portant délégation de signature au sein de la Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 4 mai 2018 portant nomination de Mme Françoise ROUDAUT en qualité de Directrice de la Direction du Système d'Information (DSI) à compter du 1^{er} mai 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la délibération du 13 mars 2020 du Conseil d'Administration de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement portant délégation de pouvoirs au Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 22 septembre 2020 portant nomination de M. Olivier LAFOSSE en qualité de Directeur adjoint de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) à compter du 1^{er} septembre 2020,

Décide :

Article 1. :

Délégation de signature est donnée à Mme Françoise ROUDAUT, Directrice de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) pour :

- tous les actes de toute nature entrant dans les champs de compétences relevant de la Direction des Systèmes d'Information tels que définis par la décision du 1^{er} janvier 2020 susvisée,
- ainsi que tous les actes de toute nature en relation avec les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Article 2. :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise ROUDAUT, la même délégation est donnée à M. Olivier LAFOSSE, Directeur adjoint de la Direction des Systèmes d'information (DSI) et Mme Caroline MARTIN, Directrice adjointe de l'unité Direction du Système d'Information-Unité d'Appui (UAR1306 DSI-UA).

Article 3. :

La décision portant délégation de signature à Mme Françoise ROUDAUT en qualité de Directrice de la Direction des Systèmes d'Information en date du 1^{er} juin 2018 est abrogée.

Article 4. :

La présente décision est publiée par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE et dans les locaux de la DSI.

Fait à Paris, le 05/11/2020

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN